



Communauté de Communes
AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Compte-rendu
Conseil Communautaire
Vendredi 9 novembre 2018 à 18 heures
Salle des Maréchaux de l'Hôtel de Ville à AVALLON

Le 9 novembre 2018, à 18 heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Maréchaux de l'Hôtel de Ville à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

47 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Josiane BOUTIN, Paule BUFFY, Jean-Yves CAULLET, Gérard CHABERT, Nathalie CHARTIER, Gilles CHENE, Laurent CLUZEL, Bernard DESCHAMPS, Isabelle GEORGELIN (départ avant le vote de l'OJ n° 5/4), Pascal GERMAIN, Arnaud GUYARD (départ après le vote de l'OJ n° 5/4), Gérard GUYARD, Christian GUYOT, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Didier IDEs, Agnès JOREAU, Claude LABOUREAU, Gérard LACOMBE, Jean-Claude LANDRIER, Patrick LEBLANC, Nicole LHERNAULT, Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Bertrand MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Michel MILLET, Julien MILLOT, Franck MOINARD, Gérard PAILLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Véronique PICHON, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Sylvie SOILLY, Éric STÉPHAN, Anne-Marie THOMASSIN, Gilles TISSIER (départ avant le vote de l'OJ n° 5/4), Joël TISSIER, Louis VIGOUREUX, Alain VITEAU et Françoise WICKER.

19 Conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote : Farid AIT KICHA a donné pouvoir à Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Françoise BAUDOT a donné pouvoir à Françoise WICKER, Stéphane BERTHELOT a donné pouvoir à Richard STÉFANI, Jean-Paul BUTTARD a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Alain COMMARET a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Gérard DELORME a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Pierre DIAZ a donné pouvoir à Marie-Claire LIMOSIN, Alain GUITTET a donné pouvoir à Gérard GUYARD, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Chantal HOCHART a donné pouvoir à Paule BUFFY, Dominique HUDRY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Anne-Marie THOMASSIN, Philippe LENOIR a donné pouvoir à Arnaud GUYARD, Bruno MASSIAS JURIEN de la GRAVIÈRE a donné pouvoir à Françoise PIGNEUR, François-Xavier NAULOT a donné pouvoir à Patrick LEBLANC, Marc PAUTET a donné pouvoir à Pierre-Étienne BRÉGUET, Nicolas ROBERT a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, François ROUX a donné pouvoir à Alain MEYRAND et Élise VILLIERS a donné pouvoir à Patrick GEORGE.

1 Conseiller titulaire excusé sans avoir donné un pouvoir de vote : Jean-Louis MICHELIN.

4 Conseillers titulaires absents : Damien BRIZARD, Gérard DEMARTINI, Jean-Paul FILLION et Alain MARILLER.

1 Conseiller titulaire parti en cours de séance en ayant donné un pouvoir de vote : Gilles TISSIER (départ avant le vote de l'OJ n° 5/4) a donné pouvoir à Joël TISSIER.

2 Conseillers titulaires partis en cours de séance sans avoir donné un pouvoir de vote : Isabelle GEORGELIN (départ avant le vote de l'OJ n° 5/4) et Arnaud GUYARD (départ après le vote de l'OJ n° 5/4).

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Arnaud GUYARD, Gérard GUYARD, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Agnès JOREAU, Patrick LEBLANC, Marie-Claire LIMOSIN, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, Anne-Marie THOMASSIN et Françoise WICKER.

5 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Pierre-Étienne BRÉGUET, Patrick GEORGE, Alain MEYRAND, Françoise PIGNEUR et Richard STÉFANI.

Date de la convocation	30 octobre 2018
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	47
Conseillers titulaires présents ayant pouvoir de vote	14
Conseillers suppléants présents ayant pouvoir de vote	5

Secrétaire de séance : Didier IDEs.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Conseillers Communautaires présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président remercie Monsieur le Maire de la Ville d'AVALLON et son conseil municipal pour l'accueil réservé au Conseil Communautaire.
- ✓ Le Président propose que les votes prévus lors de cette réunion se fassent à main levée pour les points inscrits à l'ordre du jour, sauf si au moins 1/3 des membres de l'assemblée s'y opposaient pour un ou plusieurs dossiers ou sur décision du Président. Il serait alors procédé à un vote à bulletins secrets : **aucune objection n'est formulée.**
- ✓ Le Président rappelle que les Conseils Communautaires sont des séances publiques mais que le public, y compris les suppléants, n'est pas autorisé à intervenir.

- ✓ Le Président rappelle aux Conseillers Communautaires qui, éventuellement, quitteraient la séance avant son terme, de bien vouloir le signaler afin d'assurer la validité des délibérations.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- ✓ Monsieur Jean-Yves CAULLET, Maire de la Ville d'AVALLON, souhaite la bienvenue au Conseil Communautaire.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES

- Le Président rappelle le calendrier prévisionnel, sous réserve de modification, des prochaines réunions communautaires :
 - Mardi 27 novembre 2018 à 18 heures : Conseil Communautaire, salle du marché couvert à AVALLON (en lieu et place du lundi 19 novembre 2018),
 - Mardi 4 décembre 2018 à 18 heures : Bureau Communautaire, salle de réunion de la CCAVM à AVALLON,
 - Lundi 10 décembre 2018 à 18 heures : Conférence des Maires, salle des Maréchaux,
 - Lundi 17 décembre 2018 à 18 heures : Conseil Communautaire, salle du marché couvert à AVALLON.
- Le Président informe que la société ECT Collecte conteste le résultat de la consultation du marché de collecte des déchets ménagers résiduels et recyclables et a saisi le Tribunal Administratif pour demander que la procédure de ce marché soit reprise au stade de l'analyse des offres.
- Le Président informe qu'un point sera fait sur la situation du Village Vacances Familles de CHÂTEL-CENSOIR (propriété de la commune), en lien avec Monsieur le Maire de la commune, lors du prochain Conseil Communautaire.

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président informe qu'il n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire, le Président informe que le Bureau Communautaire n'a pris aucune décision inhérente à ses délégations.

O.J N° 5 : AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

1°) Approbation du Plan local d'urbanisme de la commune d'ISLAND (*Rapporteurs : Monsieur Didier IDES, Président de la Commission « Aménagement de l'espace 1 » et Monsieur Guillaume PAPIN, ingénieur « urbanisme »*) : après avoir rappelé l'arrêt du Plan local d'urbanisme de la commune d'ISLAND lors du Conseil Communautaire en date du 15 mai 2017, Monsieur Guillaume PAPIN explique que le projet a été soumis à la consultation des personnes publiques associées et à enquête publique, puis il présente les modifications apportées au projet suite à ces démarches. Monsieur Didier IDES propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver le Plan local d'urbanisme de la commune d'ISLAND tel qu'il a été modifié.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (2 abstentions : Pierre-Étienne BRÉGUET et Sonia PATOURET-DUMAY), APPROUVE le Plan local d'urbanisme définitif de la commune d'ISLAND tel qu'il est proposé, étant précisé que le document approuvé sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'à la Préfecture de l'Yonne.

2°) Approbation du Plan local d'urbanisme de la commune de QUARRÉ-LES-TOMBES (*Rapporteurs : Monsieur Didier IDES, Président de la Commission « Aménagement de l'espace 1 » et Monsieur Guillaume PAPIN, ingénieur « urbanisme »*) : après avoir rappelé l'arrêt du Plan local d'urbanisme de la commune de QUARRÉ-LES-TOMBES lors du Conseil Communautaire en date du 13 février 2017, Monsieur Guillaume PAPIN explique que le projet a été soumis à la consultation des personnes publiques associées et à enquête publique, puis il présente les modifications apportées au projet suite à ces démarches. Monsieur Didier IDES propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver le Plan local d'urbanisme de la commune de QUARRÉ-LES-TOMBES tel qu'il a été modifié.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (3 abstentions : Pierre-Étienne BRÉGUET, Michel MILLET et Sonia PATOURET-DUMAY), APPROUVE le Plan local d'urbanisme définitif de la commune de QUARRÉ-LES-TOMBES tel qu'il est proposé, étant précisé que le document approuvé sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes ainsi qu'à la Préfecture de l'Yonne.

3°) Modification du Plan local d'urbanisme de la commune d'AVALLON (*Rapporteurs : Monsieur Didier IDES, Président de la Commission « Aménagement de l'espace 1 » et Monsieur Guillaume PAPIN, ingénieur « urbanisme »*) : dans le but de permettre l'implantation d'une activité économique liée à l'activité forestière sur le site du Bois Saint-Ladre à AVALLON, valorisant ainsi des parcelles appartenant à la CCAVM, Monsieur Guillaume PAPIN explique qu'il est nécessaire de compléter

la délibération n° 2017-95 prise lors du Conseil Communautaire en date du 15 mai 2017, portant engagement d'une procédure de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme d'AVALLON. Monsieur Didier IDES propose donc au Conseil Communautaire de délibérer pour compléter l'objet initial de la modification simplifiée par le retrait de l'interdiction d'implanter des constructions liées à l'activité forestière en secteur UBz.

- ✓ *Monsieur Jean-Yves CAULLET se réjouit que la valorisation économique de ces parcelles, initialement propriété de la Ville d'AVALLON, participe au dynamisme de la Communauté de Communes et profite financièrement à cette dernière.*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE de compléter l'objet initial de la modification simplifiée du Plan local d'urbanisme d'AVALLON en date du 15 mai 2017 par le retrait de l'interdiction d'implanter des constructions liées à l'activité forestière en secteur UBz.

4°) Approbation du zonage du Plan local d'urbanisme intercommunal (Rapporteurs : le Président, Monsieur Didier IDES, Président de la Commission « Aménagement de l'espace 1 » et Monsieur Guillaume PAPIN, ingénieur « urbanisme ») : pour faire suite aux débats qui ont lieu au sein des Conseils Municipaux et lors de la Conférence des Maires en date du 18 octobre dernier, le Président explique que le débat sur le zonage du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est une étape obligatoire de son élaboration. Après en avoir rappelé les principaux critères et règles ayant conduit à sa préparation et exposé les amendements issus de la Conférence des Maires ainsi que les modifications inhérentes aux négociations abouties avec les communes, Monsieur Guillaume PAPIN explique que le zonage à vocation économique reste encore à être débattu pour respecter les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale et pourrait donc être amené à évoluer à la suite d'une réunion de travail à organiser avec toutes les communes concernées. Monsieur Didier IDES propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Approuver le zonage du Plan local d'urbanisme intercommunal tel qu'il est présenté et, le cas échéant, autoriser le Président à poursuivre les négociations avec quelques communes,
- Autoriser le Président à mener des discussions au sujet du zonage à vocation économique avec les communes concernées et les personnes publiques associées.
- ✓ *Le Président insiste sur le fait que cette approbation est une étape volontaire destinée à favoriser la concertation et que le zonage définitif, ainsi que le règlement du Plan local d'urbanisme intercommunal, seront soumis au vote du Conseil Communautaire du 17 décembre 2018.*
- ✓ *Monsieur Didier IDES invite toutes les communes à remonter rapidement les équipements publics connus ou prévus pour une prise en compte dans le zonage.*
- ✓ *Monsieur Pierre-Etienne BREGUET considère que les spécificités de DOMECY-SUR-CURE n'ont pas été prises en compte, sollicite une rencontre dans les meilleurs délais pour modifier le zonage et ajoute qu'il s'abstiendra au moment du vote.*
- ✓ *Madame Sonia PATOURET-DUMAY ne souhaite pas se positionner dès lors que le Conseil municipal d'AVALLON n'a pas préalablement évoqué le sujet considérant, par ailleurs, avoir peu d'informations sur le sujet.*
- ✓ *Le Président rappelle l'organisation de réunions publiques, des différentes phases de concertation mises en place avec chacune des communes et de la disponibilité de Monsieur Guillaume PAPIN, pour toute question ou précision sur le sujet, depuis au moins 2 ans et le lancement de la démarche.*
- ✓ *En réponse à une question de Madame Sonia PATOURET-DUMAY, le Président énonce les communes dont la CCAVM n'a pas eu connaissance d'une délibération prise par le Conseil Municipal sur le zonage proposé.*
- ✓ *Monsieur Jean-Yves CAULLET explique que le zonage concernant la ville d'AVALLON sera présenté au Conseil municipal du mois de novembre.*
- ✓ *Monsieur Arnaud GUYARD explique qu'il votera contre la proposition de délibération car la commune de MAGNY ne peut se satisfaire des propositions élaborées dans le cadre du zonage. En réponse, le Président propose une nouvelle réunion de concertation avec la commune.*
- ✓ *En réponse à une question de Madame Josiane BOUTIN, Monsieur Guillaume PAPIN indique que le secteur relatif à ladite question n'est pas concerné par le zonage proposé à la commune.*
- ✓ *En réponse à Monsieur Olivier BERTRAND demandant si les cartes du zonage pouvaient être rendues publiques, Monsieur Didier IDES répond par la négative dès lors qu'il est nécessaire d'attendre l'approbation du zonage lors du Conseil Communautaire du 17 décembre prochain.*
- ✓ *Monsieur Michel MILLET indique qu'il s'abstiendra au moment du vote dès lors qu'il va, à nouveau, soumettre le zonage modifié suite aux négociations au Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DES CHAMPS.*
- ✓ *Madame Françoise PIGNEUR explique que la Commune de MERRY-SUR-YONNE, qui n'a pas encore envoyé la délibération prise par le Conseil Municipal, est favorable au zonage tel qu'il a été présenté.*
- **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée (55 voix pour, 8 abstentions « Olivier BERTRAND, Pierre-Étienne BRÉGUET, Nathalie CHARTIER, Patrick GEORGE, Patrick LEBLANC-2-, Michel MILLET et Sonia PATOURET-DUMAY » et 2 voix contre « Arnaud GUYARD-2 »), APPROUVE le zonage du Plan local d'urbanisme intercommunal tel qu'il est proposé (réf. : document présenté annexé au compte rendu) et AUTORISE le Président à poursuivre les négociations avec quelques communes.**
- **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à mener des discussions au sujet du zonage à vocation économique avec les communes concernées et les personnes publiques associées.**

O.J N° 6 : ACTION SOCIALE

Pérennisation de l'Accueil de loisirs extrascolaires et périscolaires sans hébergement intercommunal du site « Les Copains d'abord » à QUARRÉ-LES-TOMBES (Rapporteur : le Président) : avec un avis favorable de principe de la Commission « Action sociale 1 » et du Bureau Communautaire et compte tenu des explications données en cours de séance, le

Président propose au Conseil Communautaire de délibérer sur la pérennisation de l'Accueil de loisirs extrascolaires et périscolaires sans hébergement intercommunal du site « Les Copains d'abord » à QUARRÉ-LES-TOMBES.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE de pérenniser de l'Accueil de loisirs extrascolaires et périscolaires sans hébergement intercommunal du site « Les Copains d'abord » à QUARRÉ-LES-TOMBES telle qu'elle est proposée (réf. : présentation annexée au compte rendu).

O.J N° 7 : AFFAIRES FINANCIERES

1°) Attribution d'une subvention intercommunale à l'immobilier d'entreprises (Rapporteur : Monsieur Olivier RAUSCENT, Président de la Commission « Développement économique - Tourisme ») : par une délibération lors du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2018, Monsieur Olivier RAUSCENT rappelle que le Conseil Communautaire a approuvé un règlement intercommunal d'intervention économique en matière d'immobilier d'entreprises. Avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire et de la Commission « Développement économique - Tourisme », il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour accorder une subvention de 5 000,00 euros à la société hôtelière et agricole du Château de VAULT-DE-LUGNY pour un projet de création de deux nouvelles chambres, de climatisation de l'étage et d'isolation des combles pour un montant prévisionnel de 350 000,00 euros HT et, le cas échéant, autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **ACCORDE une subvention de 5 000,00 euros à la société hôtelière et agricole du Château de VAULT-DE-LUGNY pour un projet de création de deux nouvelles chambres, de climatisation de l'étage et d'isolation des combles pour un montant prévisionnel de 350 000,00 euros HT,**
- **Et AUTORISE le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

2°) Financement de l'animation de NATURA 2000 (Rapporteur : Monsieur Joël TISSIER, Président de la Commission « Environnement 2 ») : pour faire suite à la décision d'assurer l'animation de NATURA 2000, Monsieur Joël TISSIER rappelle que cette mission est financée à 100% par des fonds Etat et des fonds européens. Il présente les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour l'animation des sites n° 7-FR2600962 (Pelouses associées aux milieux forestiers des plateaux de Basse Bourgogne) et n° 19-FR2600974 (Forêts et pelouses des coteaux de l'Yonne et de la Cure en amont de VINCELLES) pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018 comme suit :

Intitulés	Montants
Prestations de services	700,00
Charges de personnel	9 610,08
Frais de mission	535,80
Autres charges (15% des charges de personnel)	1 441,51
Total	12 287,39

Avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, Monsieur Joël TISSIER propose au Conseil Communautaire de délibérer pour :

- Valider les dépenses prévisionnelles de fonctionnement susvisées de l'animation NATURA 2000 pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018, Et, le cas échéant,
- Charger le Président de solliciter les subventions comme suit :
 - 5 775,07 euros au titre de crédits d'État (47%),
 - 6 512,32 euros au titre de fonds européens « FEADER » (53%),
- Autoriser le Président à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **VALIDE les dépenses prévisionnelles de fonctionnement susvisées de l'animation NATURA 2000 pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018,**
- **CHARGE le Président de solliciter les subventions comme suit :**
 - 5 775,07 euros au titre de crédits d'État (47%),
 - 6 512,32 euros au titre de fonds européens « FEADER » (53%),
- **Et AUTORISE le Président à signer tous les documents inhérents à la présente délibération.**

3°) Décision modificative n° 2018-1 du budget annexe 2018 « gestion du service Enfance/Jeunesse » (Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE, Président la Commission « finances ») : avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil Communautaire de délibérer pour adopter la décision modificative n°2018-1 du budget annexe 2018 « gestion du service Enfance/Jeunesse » afin d'inscrire des crédits budgétaires conformément aux tableaux ci-dessous :

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Comptes	Montants	Comptes	Montants
2031 – Etude	1 500,00		
2188 – Autres immobilisations corporelles	-8 750,00	Virement de la section de fonctionnement	-7 250,00
Total	-7 250,00	Total	-7 250,00

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Comptes	Montant	Comptes	Montant
6042 – Achats de prestations de service	5279,00		
60612 – Electricité	884,00		
60623 – Alimentation	800,00		
60631 – Fournitures d'entretien	200,00		
6064 Fournitures administratives	87,00		
6168 – Assurances	1 259,00		
6262 – Frais de télécommunication	200,00		
62875 – Remboursement aux Communes membres	-1 600,00		
678 – Charges exceptionnelles	141,00		
Virement à la section d'investissement	-7 250,00		
Total	0,00	Total	0,00

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2018-1 du budget annexe 2018 « gestion du service Enfance/Jeunesse » telle qu'elle est présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.